

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 230

21 – CÔTE-D'OR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Ventes et cessions

304 557 440 RCS Dijon.

BFC COOP IMMO.

Forme : Société coopérative à forme anonyme.

Capital : 150000.00 EUR.

Adresse : 45, Avenue du Drapeau, 21000 Dijon.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION ABSORBEE 304.557.440 RCS DIJON. BFC COOP IMMO. Forme : SCP HLM SA. Capital : Variable. Siège social : 45 Avenue du Drapeau 21000 DIJON. Oppositions : Art L236-14 du Code de commerce. Commentaires : Avis de projet de fusion absorption renonciation de la SCP HLM BFC COOP IMMO société coopérative de production d'habitations à loyer modéré à forme anonyme et capital variable Siège social 45 Avenue du Drapeau 21000 DIJON SIREN 304.557.440 RCS DIJON Absorbée par la SCIC HLM BFC PROMOTION HABITAT société coopérative d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré à forme anonyme et capital variable Siège social 45 Avenue du Drapeau 21000 DIJON SIREN 015.950.017 RCS DIJON Absorbante. Le 04/05/2022 il a été établi le projet de fusion par voie d'absorption de la SCP HLM BFC COOP IMMO SA par la SCIC HLM BFC PROMOTION HABITAT SA par transmission universelle du patrimoine de la société absorbée à la société absorbante pour : Actif 375.934 euros - Passif 342.250 euros. Rapport d'échange : 1 part de la société absorbante pour 1 part de la société absorbée. Augmentation de capital : 869,25 euros Prime de fusion : -87,78 euros après annulation de la participation de la société absorbante dans la société absorbée. Le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de DIJON le 05/05/2022. N° 2022/4047 pour la SCIC HLM BFC PROMOTION HABITAT SA Absorbante et le 05/05/2022 N°2022/4049 pour la SCP HLM BFC COOP IMMO SA Absorbée. Les créanciers dont la créance est antérieure au présent avis peuvent former opposition à la fusion dans les délais et conditions des articles R236-8 et L236-14 du Code de commerce..